

Annexe aux plans d'études de la
Faculté des sciences et de médecine

Dispositions de transition en Chimie

applicables dès l'année académique 2023/24

Acceptées par la Faculté des sciences et de médecine le 17.04.2023

Dispositions de transition 2023-2024

Ces dispositions de transition concernent les étudiant-e-s dont le programme de référence (branche principale, branche complémentaire, Master) est dans un plan d'études antérieur au semestre d'automne 2023, soit :

- Bachelor of Science en Chimie
- Complément au Master of Science en chimie pour étudiants HES

Introduction du Bachelor of Science en chimie, option enseignement

L'année 2023-2024 voit l'introduction du Bachelor of Science en chimie, option enseignement à 120 ECTS. Ce bachelor s'adresse aux étudiant-e-s qui se destinent à l'enseignement au secondaire II et leur permet de suivre une branche complémentaire à 60 ECTS dans une seconde discipline enseignable.

Les étudiant-e-s actuellement inscrit-e-s dans le Bachelor of science en chimie à 150 ECTS et qui se destinent à l'enseignement peuvent faire une demande de changement de voie d'études dans leur compte MyUnifr. Ils/elles devront alors suivre les UE du plan d'études à 120 ECTS.

- Les étudiant-e-s ayant déjà complété SCH.02235 *Synthèse organique (travaux pratiques pour chimistes)* ne devront pas compléter SCH.00234 *Chimie organique (travaux pratiques pour BCo)*.
- Les étudiant-e-s ayant déjà complété SCH.02274 *Analyse instrumentale (travaux pratiques)* ne devront pas compléter SCH.00244 *Analyse instrumentale (travaux pratiques pour BCo)*.

Modification du complément au Master of Science in Chemistry pour les étudiant-e-s diplômé-e-s du d'un Bachelor en chimie d'une HES

Le plan d'étude 2023 de ce complément voit des changements dans les UE listée et dans le nombre total d'ECTS à obtenir pour la réussite de ce complément. Le complément exige à présent un total de 16 crédits ECTS.

Les étudiant-e-s ayant débuté un complément avant le semestre d'automne 2023, mais ne l'ayant pas terminé doivent en principe compléter les exigences du nouveau plan d'études et toute les UE qui y figurent. Les étudiant-e-s qui préféreraient compléter le complément à 27,5 ou 28,5 ECTS tel qu'il existait dans sa version précédente (par exemple car il ne leur reste que peu de crédits à acquérir) contactent le conseiller aux études.